AR Prefecture

006-210601365-20231106-2023110607-DE
Reçu le 09/11/2023
Publié le 09/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023
L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE SIX NOVEMBRE A 20H30
Délibération 2023-11-06-07

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

			Donnée	Nom du Mandataire	
Christophe BRUNENGO		x	x	Renaud DETOEUF	
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU		x	x	Jean-Mario LORENZI	
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Livia VERET		x	x	Eliane ALBIN	
Véronique TROCH	x				
Nicolas CROO		x	x	Martine FERRERO	
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANSCHE	x				
Nicolas REY		x	x	Cyril BLANSCHE	
Lucas CHAREF	x				
Fabienne AVENOSO	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE	x				
Jérôme BERETTI	x				
Christophe DECADI		x			
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ		x	x	Jean-Pierre PEGLION	

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

Objet : Convention d'entretien et de remise en état de sentiers entre la commune de Sospel et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)
Rapporteur : Madame Martine FERRERO

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Martine FERRERO qui expose au Conseil municipal que dans le cadre de sa compétence de développement économique élargie à la

AR Prefecture

006-210601365-20231106-2023110607-DE
Reçu le 09/11/2023
Publié le 09/11/2023

promotion du tourisme, la CARF a élaboré une stratégie de développement touristique durable à la suite de la tempête ALEX.
Cette stratégie vise notamment à développer les activités de pleine nature, dont le VTT, pour renforcer l'attractivité du territoire.

C'est dans le cadre d'une opération exceptionnelle et ponctuelle qu'une convention a été élaborée entre la commune et la CARF.

Cette convention a pour objet l'entretien et la remise en état des sentiers VTT de la commune dans le but de développer l'activité VTT sur le territoire de la CARF, d'attirer des pratiquants et d'offrir des parcours variés et accessibles à tous.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la CARF et la commune permettant la mise en œuvre de l'entretien et de la remise en état des sentiers communaux pour la pratique du VTT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la convention bipartite entre la CARF et la Commune concernant les modalités d'entretien et de remise en état des entiers de la commune pour la pratique du VTT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents qui s'y rattachent

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

		Commentaires
Pour	26	
Contre	*00*	
Absentions	*00*	

Le Maire,

Mairie de SOSPEL
06380 SOSPEL

Le secrétaire de séance